Le CESE s'est prononcé sur la sécurisation des parcours d'insertion des jeunes

SÉANCES PUBLIQUES PUBLIÉE LE 25/03/2015

Saisine liée : SÉCURISER LES PARCOURS D'INSERTION DES JEUNES (AVIS DE SUITE)

Avis voté lors de la séance plénière du 25 mars

Télécharger l'avis

Avis présenté par M. Antoine Dulin, au nom de la section des affaires sociales et de la santé présidée par M. François Fondard

En 2012, le CESE dressait le constat d'une précarisation croissante des jeunes dans son avis Droits réels/droits formels : améliorer le recours aux droits sociaux des jeunes. Près de trois ans après, ce nouvel avis (**à télécharger ici)** dresse un bilan des recommandations alors portées par notre assemblée et propose de nouvelles mesures pour sécuriser les parcours d'insertion professionnelle et sociale des jeunes dont la situation a continué de se dégrader.

Si le CESE constate quelques avancées, en particulier dans le cadre des objectifs portés par le Plan Priorité Jeunesse, il souligne néanmoins les difficultés liées à sa mise en oeuvre et l'importance des progrès à accomplir. En matière d'éducation aux droits, d'information et d'accompagnement, il s'agit encore de structurer un véritable service public de l'information et de l'accompagnement, permettant à tout jeune d'avoir accès, sur son territoire, à un interlocuteur en mesure de l'informer et de l'orienter.

La coordination des politiques publiques tant au niveau local qu'au niveau national a connu quelques avancées avec la nomination d'un délégué interministériel à la jeunesse, en janvier 2014, et la tenue de comités interministériels à la jeunesse. Il reste encore beaucoup de progrès à faire dans cette dynamique. Des efforts ont également été faits pour mieux associer les jeunes à la définition et à l'élaboration des politiques publiques mais la prise de conscience demeure très inégale.

Même si le Plan Priorité Jeunesse du gouvernement a fait de l'accès des jeunes au droit commun un de ses objectifs, reprenant les préconisations formulées par notre assemblée, il reste beaucoup à faire pour sécuriser les parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. La mise en place de la Garantie Jeunes représente une avancée certaine, mais elle ne remet pas en cause le millefeuille de dispositifs à destination des jeunes. De plus, au regard du nombre élevé de jeunes ni en emploi, ni en formation (**1,6 à 1,9 million**), elle ne répond encore que partiellement aux attentes des jeunes.

Le CESE rappelle ainsi l'urgence d'une véritable politique de jeunesse qui apporte une réponse aux difficultés d'insertion et de protection sociale des jeunes en matière de logement, de santé et de mobilité sociale. Notre système de protection sociale doit s'adapter et prendre en compte ce nouvel âge de la vie. Il ne s'agit pas d'une charge supplémentaire mais bien d'un investissement social pour permettre à chaque jeune d'avoir confiance en l'avenir.

En abordant ses travaux sous l'angle de parcours, plus à même de rendre compte des situations des jeunes et de la diversité des statuts, le CESE appelle à une réflexion sur la sécurisation des parcours d'insertion sociale et professionnelle des jeunes comme cela a été mené pour les parcours professionnels.

Résultat du vote : avis adopté avec 117 pour, 0 contre, 42 abstentions sur 159 votants.

Antoine Dulin est représentant des Scouts et Guides de France. Membre du bureau du CESE au nom des organisations étudiantes et mouvements de jeunesse. Vice-président de la délégation à la prospective et l'évaluation des politiques publiques. Il siège à la section des affaires sociales et de la santé et à la section de l'environnement.

© - copyright CESE - Novembre 2026